

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le **14 JUIN 2018**

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DFA 8-G -2 Approbation du compte administratif général de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, le livre III « Finances du département », titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget et règlement des comptes », articles L.3312-1 et L3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2017 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 12, 13 et 14 décembre 2016, 27, 28 et 29 mars 2017, 6, 7 et 8 juin 2017, 6, 7 et 8 novembre 2017 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses du Département de Paris pour 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le compte administratif général des recettes et des dépenses de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :

Recettes prévues3 456 936 522,42 €
Titres émis3 408 701 522,78 €

Dépenses mandatées :

Crédits ouverts.....3 456 936 522,42 €
Mandats émis.....3 266 943 850,11 €

Balance :

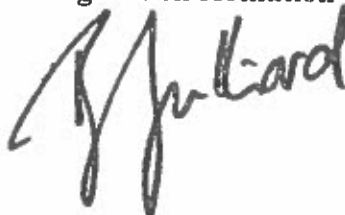
Recettes3 408 701 522,78 €
Mandats3 266 943 850,11 €

Résultat de l'exercice 2017 (excédent de recettes)..... + 141 757 672,67 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2016 (excédent de recettes après affectation)
+ 24 472 676,15 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2017 (excédent de recettes) ----- + 166 230 348,82 €

**1^{er} Adjoint à la Maire de Paris,
Vice-Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Bruno JULLIARD